



## AXA IM EUROPE SHORT DURATION HIGH YIELD A EUR

ISIN : FR0012903276 (CAP.) FR0012927184 (DIS.)

### Aperçu des frais

Cet aperçu vous donne une **estimation de tous les frais** liés à un investissement dans le fonds AXA IM Europe Short Duration High Yield A EUR. Les montants et pourcentages présentés vous donnent une vue d'ensemble de tous les frais afin de vous permettre une comparaison aisée et de prendre une décision d'investissement en toute connaissance de cause.

Les frais se répartissent en deux catégories :

- A. les frais **liés au produit** lui-même. Ces frais sont déjà compris dans la valeur d'inventaire nette du fonds<sup>1</sup>;
- B. les frais **liés à un service**. Ces frais sont déduits du montant investi ou de votre compte associé à votre comptes-titres;

Les **rémunérations et avantages éventuels<sup>2</sup> provenant de tiers** sont présentés séparément, en tant que composante des catégories ci-dessus. Le gestionnaire de fonds d'AXA IM Europe Short Duration High Yield A EUR reverse 65% des frais de gestion<sup>3</sup> payés par le client à AXA Banque.

Ces montants et pourcentages sont seulement une estimation de l'ensemble des frais, basée dans la mesure du possible sur les frais comptabilisés dans le passé. Les frais réels peuvent s'en écarter, en fonction notamment des fluctuations de la valeur d'inventaire du fonds ou d'une modification de la réglementation financière.

Vous désirez obtenir un complément d'information ou un aperçu détaillé des frais? Contactez dans ce cas Customer Relations AXA Banque, Grotesteenweg 214, 2600 Berchem ou [customer.relations@axa.be](mailto:customer.relations@axa.be).

### APERÇU DES FRAIS COMPTABILISÉS LORS DE LA PREMIÈRE ANNÉE

Le tableau ci-après donne un aperçu des frais estimés d'un investissement dans AXA IM Europe Short Duration High Yield A EUR **pendant la première année**. Les pourcentages et montants estimés comprennent donc aussi des frais uniques dus uniquement lors de l'achat ou de la vente de cet investissement et qui ne sont pas comptabilisés lors des autres années.

Ces estimations prennent en compte la **taxe sur les opérations de bourse (TOB)**. Cette taxe n'est pas due pour ce fonds.

En plus des coûts déjà mentionnés, les taxes suivantes peuvent-être dû :

- **Précompte mobilier** : une taxe sur les dividendes versés (sur la partie provenant des intérêts) par les **parts de distribution**. Cette taxe s'élève à 30% et est automatiquement retenue des dividendes versées.

<sup>1</sup> Vous pouvez consulter la valeur nette d'inventaire du fonds à tout moment sur [www.beama.be](http://www.beama.be).

<sup>2</sup> Outre les avantages mentionnés ici, il est possible que le gestionnaire de fonds fournisse à AXA Banque des informations supplémentaires sur des instruments financiers, prévoie des formations ou procure d'autres avantages non pécuniaires mineurs.

<sup>3</sup> Les frais de gestion de ce fonds s'élèvent à maximum 1,20% du montant investi.



- **Taxe sur les titres** : une taxe de 0,15% sur les titres détenus sur des comptes-titres d'une valeur totale moyenne de 500.000 euros ou plus par personne (physique).

AXA IM Europe Short Duration High Yield A EUR est un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit étranger (français) considéré comme fiscalement transparent. **Conservation des parts** : les détenteurs de **parts de capitalisation** sont amenés à mentionner les revenus imposables générés par le fonds dans leur déclaration fiscale.

**Vente des parts** : les détenteurs de **parts de capitalisation et de distribution** sont amenés à refléter dans leur déclaration fiscale l'année suivant la vente les revenus générés par le fonds pour la période courant depuis le 01/01 de l'année de la vente jusqu'à la date de la vente.

Les transactions d'achat ne sont pas soumises aux taxes mentionnées ci-dessus. Pour plus d'informations sur ces taxes, nous vous invitons à consulter la section « Fiscalité » de notre fiche explicative sur les fonds, disponible sur [www.axabank.be](http://www.axabank.be) ou à contacter votre agent bancaire.

Type de frais	Pourcentage	Pour un investissement de €1000
<b>A. Frais liés au produit</b>	<b>1,19%</b>	<b>€11,90</b>
<i>Dont rémunérations provenant de tiers</i>	<i>0,78 %</i>	<i>€7,80</i>
<b>B. Frais liés au service</b>	<b>2,5%</b>	<b>€25</b>
<i>Dont rémunérations provenant de tiers</i>	<i>0%</i>	<i>€0</i>
<b>Total (A+B)</b>	<b>3,69%</b>	<b>€36,90</b>

### IMPACT DES FRAIS SUR LE RENDEMENT

Les frais ont un impact sur le rendement de votre investissement : ils sont en effet soustraits de la valeur de votre investissement. Imaginons que la valeur brute de votre investissement augmente de 5%, et que 2% de frais soient dus, dans ce cas, le rendement net obtenu s'élève à 3%. Le fonds devra donc générer (au moins) un rendement supérieur à l'ensemble des frais car dans le cas contraire, vous accusez une perte.

Le tableau ci-dessous vous donne un aperçu des frais dus durant **chaque année jusqu'à l'horizon d'investissement recommandé** d'AXA IM Europe Short Duration High Yield A EUR. Lors de la vente des parts de ce Fonds commun de placement de droit étranger, la taxe sur les opérations de bourse n'est pas due.

Le tableau montre également le **total des frais cumulés**. Autrement dit, les **frais de chaque année sont ajoutés aux frais des années précédentes**. Le pourcentage dans la dernière colonne indique par conséquent le montant des frais comptabilisés durant la période de détention recommandée.

Année					Conservation	Vente
	0	1	2	...	3	3
<b>A. Frais liés au produit</b>		1,19%	1,19%	...	1,19%	1,19%
<b>B. Frais liés au service</b>	2,5%			...		
<b>Total des frais cumulés</b>	<b>2,5%</b>	<b>3,69%</b>	<b>4,88%</b>	...	<b>6,07%</b>	<b>6,07%</b>